il établit et jura la charte de franchises dont l'analyse et l'étude sera l'objet du chapitre suivant.

Alors seulement le village devint ville.

§ 4.

ACCROISSEMENTS TERRITORIAUX ET RELATIONS INTERNATIONALES.

De 1100 à 1200, le Beaujolais fait peau neuve.

Nous venons de le voir se couvrir d'établissements religieux et de villes nouvelles. Il semble qu'au coup d'une baguette magique tout un monde sort de terre. Il nous reste à constater le développement extérieur par l'élargissement de la ceinture et l'extension des frontières.

Qui veut avoir une idée nette de ce progrès n'a qu'à comparer, en les mettant en présence les unes des autres, les planches 15, 16 et 17 du Nouvel Atlas historique du département du Rhône que publie en ce moment M. Debombourg.

Au territoire incohérent de 1100 succède, en 1200, une terre parfaitement homogène et régulière, embrassant tout le nord du département.

On ne possède qu'une faible partie, je ne dirai pas des actes mais d'indications puisées dans les actes par lesquels fut définitivement constituée la baronnie du Beaujolais, telle à peu près, sauf quelques variantes, qu'elle devait subsister jusqu'à la fin. Du point de départ au point d'arrivée il y a une distance impossible à combler avec les documents connus jusqu'ici.

Nous allons faire le tour des frontières beaujolaises en notant les rapports de nos Sires avec leurs voisins et les acquisitions, augments et accroissements faits sur la circonférence.